



# Secrétaire Administratif

## Examen professionnel au titre de l'année 2024

L'UNSa Justice vous informe de l'ouverture d'un examen professionnel de secrétaire administratif de classe normale organisé par le secrétariat général au titre de l'année 2024.

### Les conditions :

Les fonctionnaires de l'État appartenant au corps des adjoints administratifs sous réserve de relever du ministère de la Justice ou être fonctionnaire détaché dans ce corps qui justifie au 1<sup>er</sup> janvier de l'année 2024, d'au moins sept années de services publics.



- **Inscriptions** : du mardi 12 mars à 10h jusqu'au 12 avril 2024 à 17h, heure de Paris
- **Epreuve écrite d'admissibilité** : 23 mai 2024, dans les centres ouverts dans le ressort des délégations interrégionales du secrétariat général (choix du centre lors de votre inscription en ligne)
- **Résultats d'admissibilité** : à partir du 2 juillet 2024
- **Epreuve orale d'admission** : du 16 au 19 septembre 2024

### Modalités d'inscription :

#### Préinscription en ligne :

L'ouverture en ligne depuis le 12 mars 2024

#### Inscription et transmission des éléments :

- La fiche d'inscription complétée au format EXCEL
- Le cas échéant, l'état des services authentifiés en cas de carrière dans d'autres administrations ;
- Le cas échéant, le formulaire d'aménagements d'épreuve complété accompagné d'un certificat médical (à renseigner par un médecin agréé par l'administration).



Ces documents sont à transmettre **par mail, avant le 12 avril 2024, 17h** (heure de Paris) à cette adresse : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

Les candidats éligibles au plan de requalification de C en B doivent transmettre avec leur fiche d'inscription l'attestation validée par la hiérarchie.

## **Les épreuves :**

### **Epreuve écrite d'admissibilité**

- Durée 3H, coefficient 3
- Résolution d'un cas pratique et questions visant à mettre les candidats en situation de travail

### **Epreuve orale d'admission**

#### **Entretien avec un jury :**

Il débute par la présentation du candidat puis le jury s'appuie sur le dossier RAEP du candidat.

Les candidats admissibles devront transmettre un dossier de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP), ce dossier doit être transmis par mail et par voie postale



- Un exemplaire, en PDF, par mail à envoyer, au plus tard le 16 août 2024 - 17h00 (Heure de PARIS) à cette adresse : [concours-sg-b@justice.gouv.fr](mailto:concours-sg-b@justice.gouv.fr)

- Trois exemplaires par voie postale (Cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Ministère de la Justice  
SRH/ Sous-direction de la stratégie, de l'attractivité  
et de l'accompagnement des évolutions professionnelles /ATTRAC  
Examen professionnel C en B 2024  
13 place Vendôme  
75042 PARIS CEDEX 01

## **Nombre de poste :**

L'arrêté fixant le nombre de promotions est en cours de parution. Il sera consultable sur l'intranet du secrétariat général très prochainement.

## **Résultats :**

Les résultats de l'examen professionnel seront consultables sur l'Intranet du ministère de la Justice.

**...Retrouvez tous les formulaires utilisés et les documents pour la constitution de votre dossier via le lien intranet suivant :**

**[Cliquez ici pour retrouver les documents sur l'intranet](#)**

Paris le 12 mars 2024

**L'UNSa Justice**  
**l'action utile !**